

LA POSTE
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 6.182.950.580 euros
Adresse : 9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 PARIS CEDEX 15
356 000 000 RCS PARIS

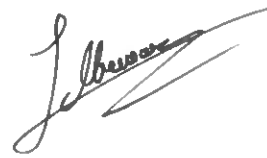
CERTIFIE CONFORME
CHEF DU SECRETARIAT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA POSTE



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025

EXTRAIT

DELIBERATION ADOPTEE



CERTIFIE CONFORME
CHEF DU SECRETARIAT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA POSTE

Marie-Ange DEBON préside la séance en qualité de Présidente du Conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

LA PRESIDENTE rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

2 - Gouvernance :

. Cooptation d'un administrateur et composition des comités spécialisés

2 - Gouvernance :

. Cooptation d'un administrateur et composition des comités spécialisés

LA PRESIDENTE propose de passer au vote de la délibération relative à cooptation d'un nouvel administrateur. **Les résultats sont les suivants :**

- Pour : 17 voix ;
- Abstention : 3 voix (Mme Irène BAUDRY, M. Franck HASPOT et M. Hugo REIS).

La décision ci-après est donc adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Philippe LEMOINE de son mandat d'administrateur à effet de ce jour et, après en avoir délibéré, décide en application de l'article L. 225-24 du Code de commerce et conformément à l'article 10 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 et à l'article 13 des statuts de La Poste, de nommer en remplacement et par cooptation M. Olivier DUSSOPT en qualité d'administrateur à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2030 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Cette cooptation prend effet à l'issue de cette séance. Elle sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 18.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.

La Présidente de séance

Un Administrateur

M-A. DEBON

N. TUBIANA